**CONTRAT DE CESSION DE MARQUE FRANCAISE**

**Entre les soussignés**

La société \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, forme juridique \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, dont le siège social est situé \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sous le numéro d'identification \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, représentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en sa qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, dûment habilité à cet effet ;

Désigné(s) ci-après, le "**Cédant**" ; **D'UNE PART,**

**ET**

La société \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, forme juridique \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, dont le siège social est situé \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sous le numéro d'identification \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, représentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en sa qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, dûment habilité à cet effet ;

Désigné(s) ci-après, le "**Cessionnaire**" ; **D'AUTRE PART,**

Le Cédant et le Cessionnaire étant ci-après collectivement désignés les "**Parties**" ou individuellement une "**Partie**".

**IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :**

Le Cédant est titulaire de la marque française \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, enregistrée le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ auprès de l’Institut National de la Propriété Intellectuelle et dont le numéro national est le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ désignant les produits et/ou services visés par le certificat d’enregistrement annexé aux présentes (ci-après la "**Marque**").

Par le présent contrat, le Cédant cède au Cessionnaire, qui l’accepte, la propriété pleine et entière de la Marque.

Les Parties se sont donc rapprochées pour déterminer les conditions de cette cession et ce conformément aux stipulations du présent document (ci-après le "**Contrat**").

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**1. Cession totale de la marque**

Le Cessionnaire s’engage à verser au Cédant, en contrepartie de la cession totale (ou partielle) de la Marque, la somme forfaitaire de **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (en lettres capitales) euros (xxxxx €) (en chiffres)**.

Le paiement des droits d'enregistrement et autres droits le cas échéant attachés à la présente cession incombe au Cessionnaire.

Le Cédant reconnaît que le Cessionnaire lui a réglé ce prix au jour de la signature du Contrat, par chèque / virement bancaire / liquide [A EDITER / COMPLETER], ce dont il lui donne bonne et valable quittance sous réserve de parfait encaissement.

En conséquence, le Cessionnaire se trouve à la date de signature du présent contrat seul subrogé dans tous les droits et obligations du Cédant sur la Marque, dont il pourra disposer librement.

**2. Portée de la cession**

Le Cédant cède au Cessionnaire qui l’accepte, le droit d’intenter toutes actions relatives à la Marque, et notamment toutes actions en contrefaçon, en concurrence déloyale ou parasitisme, pour des faits antérieurs à la date du présent contrat.

Les frais, risques ou bénéfices résultant de ces actions seront à la charge du Cessionnaire et profiteront exclusivement à ce dernier.

**3. Garantie et Déclarations**

2.1 Le Cédant garantit le Cessionnaire contre tous troubles de jouissance provenant de son fait personnel.

2.2 Le Cédant déclare qu’il détient la Marque en l’état au jour de la signature du Contrat et qu’il a procédé à tout renouvellement nécessaire, le cas échéant, pour la maintenir en vigueur sur le territoire français pour lequel elle a été enregistrée.

2.3 Le Cédant déclare qu’il n’a consenti aucune cession totale ou partielle, licence d’exploitation, nantissement, droit de gage ou autre engagement ou droit quelconque sur la Marque au profit d’un tiers et qu’il est l’unique propriétaire et est en mesure de la céder librement.

2.4 Le Cédant renonce expressément à tous les autres droits qu’il détient sur le signe cédé.

2.5 Le Cédant renonce expressément à déposer ou enregistrer à titre de marque ou de nom de domaine des expressions semblables à la Marque, sous quelque forme que ce soit.

2.6 Le Cédant déclare et garantit qu’il n’existe, à sa connaissance, aucune réclamation, revendication, litige ou action en cours ou imminent, et qu’il n’a été informé d’aucune action susceptible d’être intentée concernant la validité, la propriété ou l’exploitation de la Marque.

2.7 De son côté, le Cessionnaire déclare être pleinement et parfaitement informé sur l’état, la disponibilité et la validité de la Marque.

**4. Prix de la cession**

Le Cessionnaire s’engage à verser au Cédant, en contrepartie de la cession totale de la Marque, la somme forfaitaire de **xxxxxx (en lettres capitales) euros (xxxxxx €) (en chiffres)**, à régler par chèque / virement bancaire / liquide [A EDITER / COMPLETER selon les modalités de paiement convenues].

Le paiement des droits d’enregistrement et autres droits le cas échéant attachés à la présente cession incombe au Cessionnaire.

Le Cédant reconnaît que le Cessionnaire lui a réglé ce prix au jour de la signature du Contrat, par chèque / virement bancaire / liquide [A EDITER / COMPLETER selon les modalités de paiement convenues], ce dont il lui donne bonne et valable quittance sous réserve de parfait encaissement.

Le Cédant renonce expressément à solliciter une quelconque autre somme ou indemnité de quelque nature que ce soit au titre de la cession et/ou de l'exploitation de la Marque par le Cessionnaire, ce sous quelque forme que ce soit.

**5. Charges**

Le Cédant déclare s’être acquitté de toutes les contributions et charges échues auxquelles la Marque est assujettie à la date de la signature du Contrat et n’avoir encouru aucune déchéance de ce fait.

Le Cessionnaire supportera à compter du jour de signature du Contrat l’ensemble des contributions et charges à venir afférentes à la Marque, notamment celles relatives au renouvellement ou, plus généralement, à toute modification de l’état de la Marque.

**6. Informations sur la Marque**

Le Cédant garantit au Cessionnaire que tous les documents et informations, de quelques types que ce soit, relatifs à la Marque, en la possession du Cédant jusqu’à la signature du Contrat, ont été transmis par lui au Cessionnaire préalablement à cette signature.

Le Cédant s’engage à transmettre au Cessionnaire, dans les meilleurs délais, tous les documents ou autres informations relatifs à la Marque qui pourraient lui être communiquées, ou auxquels il pourrait avoir accès, après la signature du contrat.

**7. Inscription de la Cession**

Toutes les démarches et frais relatifs à l’inscription et à la publication de la cession de la Marque auprès du Registre national des marques seront à la charge du Cessionnaire.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’un original du Contrat pour procéder à l’inscription de la présente cession de la Marque, dans son intégralité ou par extrait, auprès du Registre nationale des marques.

**8. Droit applicable – Règlement des litiges**

Le présent Contrat est régi par le droit français.

Tout différend entre les Parties qui pourrait survenir du fait de son interprétation et/ou de son exécution qui ne pourrait être résolu amiablement sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de xxxxxxx.

**9. Élection de domicile**

Pour l’exécution du Contrat et de ses suites, les Parties élisent domicile en leur siège social ou adresse sus-indiqué.

Fait à xxxxxxx en 2 exemplaires originaux,

Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Cédant

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Cessionnaire

***Parapher chaque page du contrat***

Tous les champs \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sont [A COMPLETER]

**Annexe 1 : Copie du formulaire de dépôt / certificat d’enregistrement de la Marque à l’INPI**